

“ Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac : Laines Minérales ou Ouate de Cellulose de Papier ”

Dans le prolongement du CPT3693 du CSTB, la nouvelle NF DTU 45.11 définit de nouvelles règles de mise en œuvre de l'isolation thermique des combles par soufflage d'isolant.

Cette nouvelle norme traite, entre autres, des dispositifs d'éclairage encastrés et renforce drastiquement les précautions au regard du risque incendie, cela est d'autant plus important que le non-respect d'un DTU est considéré par les experts et les assurances, en cas de litige ou de sinistre, comme raison suffisante pour entraîner l'exclusion des garanties offertes par les contrats d'assurance.

Désormais les appareils d'éclairage doivent être protégés par un **“capot” spécifique** dont les caractéristiques sont décrites au P1-2 de la NF DTU 45.11.

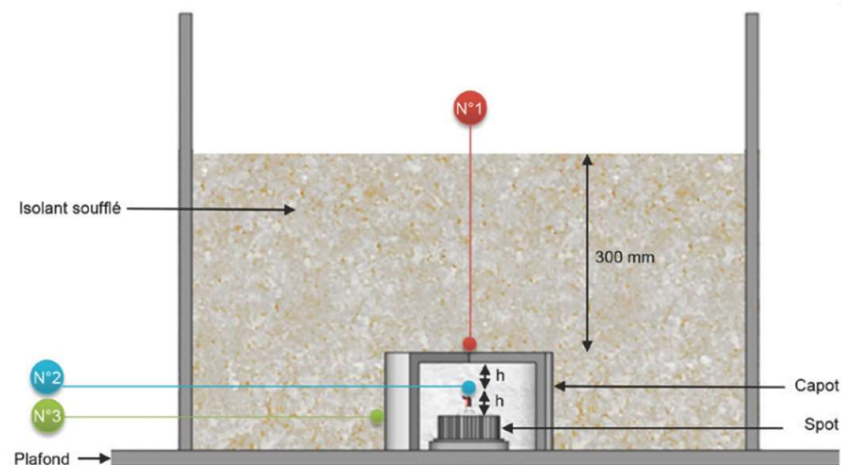
Quelles sont les caractéristiques que doit avoir un “capot” de spot suivant NF DTU 45.11 ?

Prérequis :

- le capot doit être incombustible (Classe au Feu M0)
- le capot doit avoir une conception telle qu'il soit entièrement fermé une fois mis en œuvre afin d'éviter toute introduction d'isolant dans le capot

Des essais de températures en fonctionnement sont réalisés : les températures ne doivent pas excéder 120°C au point 1 et 3, 150°C au point 2.

Ces essais sont réalisés avec une lampe halogène de 50w et sur une période de 24 heures.



Qu'ont de plus nos “spots” pour être conformes à la NF DTU 45.11 ?

Nos produits intègrent une protection thermique PROTECT® qui interrompra l'alimentation électrique dans le cas de températures anormalement élevées, qu'il s'agisse d'un défaut électrique ou d'un relamping par une lampe inappropriée comme une lampe halogène.

L'assurance d'une protection incendie optimale et d'une installation conforme NF DTU 45.11 !